

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#)

**Date :** 19 octobre 2011

**Les sept évêques néo-zélandais ont publié une [déclaration](#) aujourd'h**



***ui pour mettre en garde contre les dangers de l'euthanasie. Elle est particulièrement limpide sur le plan humain. Sur le plan religieux... vous verrez, on n'est pas très « Herméneutique de la continuité » me semble-t-il dans cette conférence épiscopale-là... Voici la traduction que je vous propose de leur déclaration. Non sans signaler que le président de la conférence, Mgr John Dew, a souligné en la présentant que le respect choix individuel est ici sans importance. « Si le choix individuel était la base de la légalisation de l'euthanasie, alors il n'y aurait aucune raison logique de la refuser à une personne déprimée ou souffrant de démence. A l'inverse, si une personne était jugée incapable de donner son consentement éclairé, mais que sa famille puisse assurer qu'elle l'aurait voulu, qui aurait la responsabilité de décider de sa vie ou de sa mort ? Certains pourraient soutenir que l'on peut installer des garde-fous suffisants dans la loi, mais l'expérience des pays qui ont légalisé l'euthanasie démontre qu'il n'en est rien. »***

La vie est pleine de bénédictions, de défis et de chances à saisir. Même le fait de mourir apporte avec lui ses propres bénédictions spécifiques, des défis, et des chances à saisir. Bien mourir est tout aussi important que de remplir nos potentialités à l'école ou au travail, ou que de rencontrer le bonheur au sein de nos familles et avec nos amis. Le travail du bien mourir comprend souvent la guérison et (ou) l'approfondissement des relations.

En 1995 nous écrivions :

« L'euthanasie se produit lorsqu'un médecin, et non la maladie, tue un patient. »

Nous attirons alors l'attention sur une distinction très importante : une chose est de ne pas employer ou de retirer des moyens extraordinaires pour maintenir une personne en vie alors qu'il n'est plus raisonnable de le faire, une autre est de faire quelque chose, ou de s'abstenir de faire quelque chose en vue de mettre fin à la vie d'une personne. Dans le premier cas, nous la laissons simplement mourir. Dans le deuxième, nous tuons.

Même si cela est fait pour ce qui semble être une bonne raison (par exemple, pour empêcher la souffrance), et même si cela est fait avec le consentement de la personne, il s'agit toujours de tuer.

Dans une société où bien des personnes considèrent la souffrance comme n'ayant pas de sens, intolérable, l'euthanasie est présentée comme un moyen d'éviter la souffrance. On peut même la faire passer pour une option attrayante, voire un droit. Mais le fait de légaliser la mise à mort de ceux qui souffrent introduirait une dimension inédite, et dangereuse, au sein de la société.

Quelle genre de société aurions-nous si l'euthanasie était légalisée ? Des personnes souffrant de maladies progressives très avancées pourraient bien ne plus oser faire confiance à leurs médecins et à leurs infirmières. Nous devons poser la question : en quoi cela affecterait-il la considération dont nous entourons traditionnellement les professions médicales et infirmières ? Quel impact cela aurait-il sur la capacité des médecins et infirmiers d'aider ceux qui ne seraient pas tout à fait sûrs de pouvoir leur faire confiance ?

L'expérience des pays qui ont déjà légalisé l'euthanasie montre que la demande d'euthanasie ne peut pas être limitée à un groupe clairement délimité. Aux Pays-Bas, l'euthanasie était accessible dans un premier temps aux seuls adultes mourant d'une maladie terminale, s'ils étaient en mesure de donner leur consentement éclairé et si leur demande d'euthanasie avait été plusieurs fois réitérée. Depuis 1973 toutes ces restrictions ont peu à peu disparu et l'on peut désormais donner une injection létale aux nouveau-nés, aux adolescents handicapés, ainsi qu'aux personnes souffrant de démence et de dépression. Dans certains cas il n'y a pas eu de demande explicite d'euthanasie de la part de la personne concernée.

Dès lors que nous autorisons l'accès à l'euthanasie à certains, les raisons avancées pour limiter ainsi l'accès commencent à sembler arbitraires. On a tôt fait d'arguer que le fait de priver d'euthanasie ceux qui ne sont pas capables de donner leur consentement constitue une injustice. On soutient aussi que le fait de permettre l'euthanasie pour certaines affections et non pour d'autres est discriminatoire.

Il faudrait nous attendre à une semblable érosion des frontières et des garde-fous ici aussi, particulièrement en raison de l'ambiguïté qui existe déjà à propos des personnes que l'on perçoit comme incapables ou presque incapables de contribuer quoi que ce soit à la société alors qu'elles « engloutissent » de grandes portions des ressources pour la santé. En d'autres termes, la légalisation de l'euthanasie exposera davantage la vie de ceux dont certains pourraient être tentés de croire qu'ils gagneraient à être morts.

La maltraitance des handicapés et des malades est déjà un grave problème dans notre pays et ailleurs. La légalisation de l'euthanasie porte en elle la capacité d'aggraver le problème dans une société où le nombre des personnes âgées croît et où la pression sur le budget de la Santé grandit.

De plus, dans une société où l'euthanasie devient légale, les handicapés, les malades et les vieux peuvent plus facilement en venir à se voir eux-mêmes comme un poids financier et émotionnel trop lourd. Le « droit de mourir » pourraient bien vite devenir un « devoir de mourir ». Et ce ne serait pas un libre choix. Les plus vulnérables au sein de notre société dépendent des protections que les institutions légales et médicales leur offrent actuellement.

La bonne nouvelle, c'est que les progrès des soins palliatifs signifient qu'aujourd'hui personne n'est obligé de mourir dans la douleur. Lorsqu'un traitement n'est plus efficace pour quelqu'un qui est arrivé au terme de sa maladie, la priorité est de donner assez d'antalgiques pour que le patient soit confortable, tout en satisfaisant à leurs besoins physiques, émotionnels, mentaux, relationnels et spirituels. Ce moment-là peut être très important au sein d'une vie, en assurant le développement et la guérison des relations.

La recherche montre aussi que les demandes persistantes d'euthanasie ne sont pas liées à la douleur physique mais à la dépression ou des sentiments de perte d'espoir et (ou) un sentiment d'isolement social. Il existe un malaise plus grand : notre société a manqué à son devoir de répondre de manière satisfaisante à la souffrance émotionnelle, psychologique et spirituelle souvent éprouvée en fin de vie. Comme nous le disions en 1995, « nous ne pouvons nous exonérer de toute faute si des personnes au sein de nos communautés n'arrivent pas à trouver un réconfort et une aide humaine au moment où la fin de leur vie approche ».

Le véritable impératif moral pèse sur chacun d'entre nous : nous devons être des porteurs d'espoir et offrir une aide dénuée de tout égoïsme à tous ceux qui sont malades, handicapés et mourants, tout en assurant que des ressources suffisantes existent pour les soins palliatifs.

Nous avons l'expertise nécessaire et les moyens de prendre soin de ceux qui souffrent de maladies progressives avancées, d'une manière qui soit en harmonie avec leur dignité humaine et avec le fait qu'ils sont nos frères néo-zélandais. La légalisation de l'euthanasie sapera la confiance en la profession médicale et menacera les groupes les plus vulnérables de notre société. Elle enverrait ce message : que la vie de certains ne vaut pas d'être vécue. Son introduction porterait gravement atteinte à l'habitude de bien soigner et serait néfaste pour le développement d'une société capable de prendre soin de chacun.

Nous devons assurer que nos lois promeuvent une société qui a une place pour les plus vulnérables – de la place dans nos cœurs, de la place dans nos foyers et dans d'autres lieux de soins – plutôt que de leur « montrer la porte ».

La vraie compassion nous appelle à rester aux côtés de ceux qui souffrent, et d'être solidaires avec eux. Nous félicitons tous ceux qui en font déjà tant pour prendre soin de ces personnes qui sont malades, vieux ou handicapés, et de celles qui sont en train de mourir. La marque d'une société véritablement grande se rend visible précisément dans sa capacité à prendre soin

des plus vulnérables.

Nous n'avons pas besoin de l'euthanasie.

Nous avons besoin de promouvoir l'accès équitable aux bons soins palliatifs pour tous les Néo-Zélandais.

Nous devons apprendre l'art du bien vivre et du bien mourir.

© [leblogdejeannesmits](#) pour la traduction.

[Réseau Riposte catholique](#)